# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

# AMENDEMENT

N º AE122

présenté par
Mme Gaillot et M. Julien-Laferrière

---

## ARTICLE PREMIER

## CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l’alinéa 167, compléter la ligne 14 de la colonne 5 par les mots :

« (désagrégation par sexe) ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réellement adopter une approche féministe de son aide au développement la France doit développer des outils de mesures et de collecte de données prenant en compte le genre. Dès que cela est possible, la France doit donc adopter des indicateurs de résultats ventilés par sexe pour mieux mesurer l’impact de son action sur les inégalités femmes-hommes.